

INFORMATIONS SANITAIRES

27 octobre 1995

Vol. 8 - N° 38

Sommaire

Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique	115
Clavelée et variole caprine en Grèce	116
Peste porcine classique en Autriche : levée de mesures sanitaires	116
Peste des petits ruminants en Israël / Territoires contrôlés	117
Encéphalopathie spongiforme bovine au Portugal	117
L'Italie se déclare indemne de péripneumonie contagieuse bovine	118
Morbillivirose équine en Australie : nouveau cas humain	118
Encéphalomyélite équine vénézuélienne en Colombie	119

STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 17 octobre 1995 du Docteur L.J. King, administrateur du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, ministère de l'agriculture, Washington :

S. R. - 2 N° 11

Date finale de la période du rapport précédent : 5 octobre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [35], 104).

Date finale de la période du présent rapport : 17 octobre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 29 avril 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : trois cent vingt-neuf (329).

Identification géographique des nouveaux foyers : Etats du Nouveau-Mexique, du Colorado, de l'Utah et du Wyoming.

Le foyer référencé 309/95 récemment signalé à Henderson, comté de Rusk, Etat du Texas, alors que cet Etat avait été déclaré indemne le 28 août 1995, a été infirmé. En effet, les épreuves de neutralisation virale sur culture tissulaire et de fixation du complément effectués sur les échantillons originaux de sérum de poulain ont fourni des résultats négatifs.

Le 16 octobre 1995, après l'échec d'une seconde tentative d'isolement du virus à partir de l'échantillon original, les épreuves de neutralisation virale sur culture tissulaire et de fixation du complément réalisées sur deux prélèvements de sang effectués plus récemment en vue de mettre en évidence la présence d'anticorps ont aussi fourni des résultats négatifs ; il en a été de même pour les enquêtes sérologiques menées dans 62 exploitations ayant été en contact ou pouvant avoir été en contact avec le poulain. Cet animal a donc été considéré comme indemne.

Des examens de laboratoire complémentaires ont montré que le poulain ne produisait pas d'anticorps neutralisants vis-à-vis de l'isolat homologue, contrairement au sérum de référence positif pour le virus New Jersey. La conclusion qui s'impose est que l'échantillon original du 2 octobre a été contaminé.

Commentaires relatifs au diagnostic : à ce jour, 942 exploitations ont fait l'objet d'une enquête et 329 ont été reconnues infectées :

- 186 au Nouveau-Mexique, dont 7 sont encore soumises à des mesures d'interdiction ;
- 133 au Colorado, dont 67 sont encore soumises à des mesures d'interdiction ;
- 5 dans l'Utah, dont 3 sont encore soumises à des mesures d'interdiction ;
- 3 dans le Wyoming, qui sont actuellement soumises à des mesures d'interdiction ;
- 1 en Arizona, pour laquelle les mesures d'interdiction ont été levées : l'Arizona est considéré indemne depuis le 7 août 1995 ;
- 1 au Texas, pour laquelle les mesures d'interdiction ont été levées : le Texas est considéré indemne depuis le 28 août 1995.

CLAVELÉE ET VARIOLE CAPRINE EN GRÈCE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 20 octobre 1995 du Docteur A. Gogos, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Athènes :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique.

Date de la première constatation de la maladie : 17 octobre 1995 (au soir).

Nombre de foyers distincts à ce jour : deux (2).

Identification géographique des foyers : département de l'Evros :

1/95. village de Pétradès, à 500 m de la frontière avec la Turquie ;

2/95. village de Thourio, à 3 km du fleuve Evros.

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	ovi	61	10	0	61	0
2/95	ovi	158	22	0	158	0

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : tous les animaux ont été abattus et détruits sur place et les mesures appropriées ont été appliquées (notamment la désinfection et la délimitation d'une zone de protection et d'une zone de surveillance).

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN AUTRICHE Levée de mesures sanitaires

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 20 octobre 1995 du Docteur P. Weber, chef des services vétérinaires, ministère de la santé, des sports, et de la protection du consommateur, Vienne :

S. R. - 2 N° 3

Date finale de la période du rapport précédent : 19 septembre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [34], 97).

Date finale de la période du présent rapport : 18 octobre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 7 août 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : commune d'Eberndorf, circonscription de Völkermarkt, province de Carinthie.

Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : la souche de pestivirus isolée par le Centre fédéral de recherches pour les maladies virales des animaux (Tübingen, Allemagne) appartient au type Flandres 90.

Toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été exécutées en application de la loi RL 80/217. Tous les contrôles cliniques, sérologiques et virologiques réalisés dans les zones de protection et de surveillance et dans les exploitations entretenant des relations avec l'élevage atteint n'ont fourni que des résultats négatifs.

Ce foyer de peste porcine classique est déclaré éteint, et aucun autre n'a été signalé. Toutes les mesures de restriction ont été levées.

PESTE DES PETITS RUMINANTS EN ISRAËL / TERRITOIRES CONTRÔLÉS

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 24 octobre 1995 du Professeur A. Shimshony, directeur des services vétérinaires et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Beit Dagan :

S. R. - 1

Date de la première constatation de la maladie : 16 octobre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : Teqoa, district de Bethléem.

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	ovi	249	68	48	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : agneaux âgés de 3 à 5 mois, non vaccinés. Les animaux adultes, vaccinés, n'ont pas été infectés.

Commentaires relatifs au diagnostic : clinique. Epreuve d'immuno-diffusion en gélose et amplification en chaîne par la polymérase. Tentative d'isolement du virus en cours.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : les transports de petits ruminants sont soumis à des restrictions dans tout le district de Bethléem. Revaccination périfocale.

*
* *

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE AU PORTUGAL

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 24 octobre 1995 du Docteur J.M. Machado Gouveia, directeur général de l'élevage, ministère de l'agriculture, Lisbonne :

S. R. - 1

Date de la première constatation du nouveau foyer : 25 août 1995.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1995 : onze (11).

Identification géographique du nouveau foyer :

11/95. Redufe - St^e Emilião - Póvoa do Lanhoso, zone d'intervention sanitaire de Braga, région de l'Entre Douro e Minho.

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
11/95	bov	130	2	1	1	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : une vache âgée de 5 ans, morte le 27 août 1995, et un taureau âgé de 4 ans, abattu le 29 août 1995. Les deux animaux sont d'origine nationale et d'ascendance européenne.

Commentaires relatifs au diagnostic : confirmation histopathologique le 7 octobre 1995.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : des recherches sont en cours pour déterminer le mode de contamination.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mise en interdit de l'élevage atteint et contrôle des déplacements d'animaux ; abattage et destruction par enfouissement des animaux malades. Lors de l'abattage des animaux restants, l'encéphale, le thymus, la moelle épinière, les amygdales, la rate et les intestins seront systématiquement détruits.

L'ITALIE SE DÉCLARE INDEMNÉ DE PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 25 octobre 1995 du Docteur R. Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

Le dernier foyer de péripneumonie contagieuse bovine constaté en Italie date du 7 septembre 1993.

En application de l'article 2.1.6.2 du *Code zoo-sanitaire international* de l'OIE, l'Italie peut être considérée comme indemne de cette maladie.

*
* *

MORBILLIVIROSE ÉQUINE EN AUSTRALIE Nouveau cas humain

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 25 octobre 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

La présence du morbillivirus qui avait provoqué la mort d'une personne et de 14 chevaux en Australie en 1994 (voir *Informations sanitaires*, vol. 7, pages 166, 185, 206) a été mise en évidence dernièrement chez un fermier habitant près de Mackay, dans le nord du Queensland.

Cet homme, âgé de 35 ans, souffrait d'une méningo-encéphalite depuis douze mois environ. Alors qu'on l'avait cru guéri, il a de nouveau présenté des signes d'encéphalite et a été admis dans un hôpital de Brisbane voici cinq semaines. Il y est décédé le 21 octobre 1995.

L'infection par le morbillivirus équin a été mise en évidence grâce à la détection d'un titre élevé d'anticorps sériques neutralisants dirigés contre ce virus, et l'obtention d'un résultat positif à une PCR* réalisée à partir de liquide céphalo-rachidien prélevé du vivant du patient.

Afin de déterminer si cette infection est directement responsable de la mort de cet homme, des examens complémentaires, réalisés à partir d'échantillons prélevés *post mortem*, sont en cours.

La victime avait assisté à l'autopsie de deux chevaux avant leur destruction dans sa ferme en août 1994. La mort de ces chevaux avait alors été imputée, pour l'un à une intoxication due à la consommation d'avocats, pour l'autre à la morsure d'un serpent venimeux. L'épreuve d'immunofluorescence directe et la PCR réalisées à partir de tissus prélevés sur le deuxième cheval ont permis de vérifier que celui-ci était infecté par le morbillivirus équin.

Aucun cas d'affection clinique inhabituelle n'a été observé récemment chez les chevaux du haras de Mackay, et aucun foyer d'une quelconque maladie évoquant la morbillivirose équine n'a été signalé dans le Queensland depuis les cas de Hendra en 1994.

La ferme située près de Mackay a été mise en interdit et une enquête épidémiologique d'urgence est en cours, pour rechercher notamment d'éventuels liens entre cette ferme et les écuries de Hendra.

* Amplification génique par polymérase.

*
* *

ENCÉPHALOMYÉLITE ÉQUINE VÉNÉZUÉLIENNE EN COLOMBIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 26 octobre 1995 du Docteur J.A. Cárdenas Zorro, directeur de la division de la santé animale, institut colombien de l'agriculture et de l'élevage, Bogota :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : serologique et virologique.

Date de la première constatation de la maladie : 29 septembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 11 septembre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : quinze (15).

Identification géographique des foyers : communes de Maícao et Riohacha, département de La Guajira.

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1-15/95	equ	...	140	...	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : les animaux atteints se trouvent dans des exploitations de petite taille et appartiennent à des paysans aux revenus modestes, principalement des indigènes.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : cette épidémie coïncide avec l'épidémie présente au Venezuela depuis le mois d'avril 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [35], 105). Des cas humains ont été signalés, et confirmés par isolement viral.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mesures d'interdiction ; renforcement de la surveillance ; enquêtes épidémiologiques ; restriction des transports d'équidés ; vaccination et vaccination de rappel dans les zones à risque ; lutte contre les vecteurs ; vastes campagnes d'information.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.